Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B332-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B332

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de Palette sur la Commune du Tholonet - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Ville
Cellule Réhabilitation
CDG

06_1_08

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activités de Palette sur la Commune du Tholonet – Bilan de clôture et quitus donné au mandataire
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la première tranche des travaux de réhabilitation du pôle d'activités de Palette sur la commune du Tholonet, la SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Les travaux étant terminés et les délais de garantie de parfait achèvement expirés, il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

Par délibération du Bureau communautaire n°2005-B105 du 13 mai 2005 et en concertation avec la commune du Tholonet et le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de réaliser la requalification du pôle d'activités à l'Est de Palette et de confier la maîtrise d'ouvrage à un mandataire. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 24 juin 2005, sous le numéro 3C05M14, opération référencée 7Q par la SEMEPA.

Ce secteur compris entre la zone commerciale « PLM-Degriff Stock » et le pont situé sous l'autoroute étant particulièrement dangereux du fait de l'existence des accès directs sur la RD7n, il était nécessaire de réaménager la RD7n sur cette section de voie avec :

- la réalisation d'un giratoire,
- la réhabilitation de la voirie,
- la création d'un îlot séparateur interdisant les tourne-à-gauche,
- la mise en place de l'éclairage public,
- le busage des eaux pluviales.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

L'ouvrage a été remis au Conseil Général des Bouches-du-Rhône le 25 octobre 2010.

En date du 23 mars 2012, la SEMEPA a fait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix de 213 514,53€ TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n°398 du 5 juin 2012 et a été réglée en date du 10 juillet 2012.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif détaillé ci-dessous :

Recettes SEMEPA	
Avances de la CPA :	1 439 359,62€ TTC
Rémunération de la SEMEPA :	50 379,11€ TTC
Produits financiers de la SEMEPA	62 754,24€ TTC
Total des recettes	**1 552 492,97€ TTC**
Dépenses définitives	
Frais Divers (publicité, reprographie, géomètre)	12 837,98€ TTC
Maîtrise d'œuvre, CSPS, études	54 688,21 TTC
Travaux	1 205 016,36€ TTC
Frais financiers	16 056,78€ TTC
Rémunération de la SEMEPA :	50 379,11€ TTC
Titre de Recettes en faveur de la CPA	213 514,53€ TTC
Total des dépenses : :	**1 552 492,97€ TTC**
Solde disponible de la SEMEPA	0,00€ TTC
Solde de l'opération	**0,00€ TTC**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n°2005-B105 du Bureau communautaire du 13 mai 2005 approuvant le programme de travaux et le lancement d'un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique ;
VU la délibération n°2007-B084 du Bureau communautaire du 5 avril 2007 validant un modificatif au programme de travaux et au mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
VU la délibération n°2007-B174 du Bureau communautaire du 16 juillet 2007 approuvant l'avenant au marché 3C05M14 passé avec la SEMEPA afin d'y inclure la clause de cautionnement ;
VU la délibération n°2008-B050 du Bureau communautaire du 1er février 2008 approuvant l'avenant au marché 3C05M14 passé avec la SEMEPA pour prolonger les délais d'exécution ;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
VU la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 23 juillet 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pôle d'activités de Palette sur la commune du Tholonet sur la base du bilan financier fourni ;

- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.

Aix en Provence, le 23 JUIL. 2012

SEMEPA

Société d'Economie
Mixte d'Equipement
du Pays d'Aix

Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix
CS 40868

13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos Réf. : GE/VT/n°102.12

120701102

Objet : - CPA (7Q)
- **Réhabilitation de La Zone d'Activités de Palette**
- **Programme 2007**
- **Commune du THOLONET**
- **Aménagement de la RD 7N**
- **Décompte Général Définitif**
- **Demande de Quitus**

A l'attention de Mme Claudine DURBEC

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif, conformément aux dispositions du Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, relatif à l'affaire citée en objet.

Le déroulement financier de cette opération est le suivant :

Le montant du contrat de mandat s'élève à :	**1 439 423,00 €. TTC**
Le montant des recettes s'élève à :	**1 288 599,33 €. TTC**
Le montant cumulé des dépenses s'élève à :	**1 288 599,33 €. TTC**

Aujourd'hui ce décompte fait apparaître un solde nul.

Conformément à l'Article 11 de la Convention, nous vous prions de bien vouloir nous délivrer Quitus, la SEMEPA ayant complètement exécuté les missions prévues au mandat.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur,

Jean-Louis VINCENT

P.J. : Décompte Général Définitif.

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX
Réhabilitation des zones d'activités - Programme 2005 -

Commune du THOLONET ZA de PALETTE - 7Q -

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF arrêté au 30/06/2012

ETAT DES DEPENSES TTC ENGAGEES ET REGLEES

N°	DESIGNATIONS	ENGAGEMENTS Cdes/Marchés		OBJET	DECOMPTES € / TTC				
		N°	Dates		N°1	N°2	N°3	N°4	CUMULE
1	**FRAIS DIVERS**								
1A	**REPROGRAPHIE**								
	SREI		25/8/05		7,27				
	SREI		12/10/05		348,32				
	SREI		9/11/05		145,13				
	SREI		6/3/06		91,75				
	SREI		12/6/06			209,25			
	SREI		10/11/06			12,15			
	SREI 15890							2,48	
	SREI 19285							51,79	
	SREI							49,37	
	SREI							1,58	
	Sous total 1A				592,47	221,40	0,00	105,22	**919,09**
1B	**PUBLICATION**								
	TPBM		5/10/05	Travaux	1 024,30				
	LA PROVENCE LIBEREE		3/10/05	Travaux	1 116,66				
	LE MONITEUR		10/10/05	Travaux	1 627,52				
	LE COURRIER D'AIX		10/2/06	Travaux	882,67				
	BOAMP		11/10/05	Travaux	638,93				
	TPBM		21/4/06	MOE	860,62				
	LE MONITEUR		21/4/06	MOE	1 102,23				
	BOAMP		20/4/06	MOE	133,12				
	Sous total 1 B				7 386,05	0,00	0,00	0,00	**7 386,05**
1C	**GEOMETRE**								
	FLIPPE	73/07/7Q	11/5/07		0,00		992,68		
	FLIPPE	19/07/7Q	11/5/07				2 152,80		
	D'AMORE							1 387,36	
	Sous total 1 C				0,00	0,00	3 145,48	1 387,36	**4 532,84**
1D	**DIVERS**								
	Caution BNP		8/8/05		27,61				
	Caution BNP		8/8/05		17,96				
	Caution BNP		10/10/05		42,12				
	Caution BNP		3/1/06		42,12				
	Caution BNP		6/4/06		42,12				
	Caution BNP		4/7/06			42,12			
	Caution BNP		3/10/06			42,12			
	Caution BNP		6/10/06			339,56			
	Caution BNP		3/1/07				42,12		
	Caution BNP		9/1/07				450,00	39,00	
	Caution BNP		9/1/07				4 608,68	3,00	
	Caution BNP		10/4/07				42,12		
	Lyonnaise de banque		10/4/07				4 511,50		

N°	DESIGNATIONS	ENGAGEMENTS Cdes/Marchés		OBJET	DECOMPTES € / TTC				
		N°	Dates		N°1	N°2	N°3	N°4	CUMULE
	Lyonnaise de banque		10/4/07				1 503,00		
	Lyonnaise de banque		6/7/07				613,51		
	Caution BNP		3/7/07				42,12		
	Caution BNP		2/10/07				42,12		
	Lyonnaise de banque		8/10/07				156,33		
	Lyonnaise de banque		8/10/07				463,86		
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							403,75	
	Lyonnaise de banque							154,66	
	Lyonnaise de banque							154,66	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							153,00	
	Lyonnaise de banque							154,66	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							153,00	
	Lyonnaise de banque							154,66	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	Lyonnaise de banque							153,00	
	Lyonnaise de banque							154,66	
	Lyonnaise de banque							156,33	
	CORTEC S1		16/11/06	CSPS S1	538,20				
	IPSEAU	224/06/7Q		Loi sur l'eau		1 794,00			
	SOL ESSAIS		17/1/05	Etude de s	1 850,21				
	CORTEC S2		15/2/07				637,54		
	CORTEC S3		8/6/07				641,45		
	CORTEC S4		6/7/07				644,18		
	CORTEC S5		3/8/07				644,76		
	CORTEC S6							648,52	
	Sous total 1 D				2 560,34	2 217,80	15 043,29	3 634,21	**23 455,64**
	TOTAL 1				**10 538,86**	**2 439,20**	**18 188,77**	**5 126,79**	**36 293,62**
2	**MAITRISE D'ŒUVRE**								
	EPHTA S1		4/7/07				16 339,75		
	EPHTA S2		2/8/07				5 941,73		
	EPHTA S3		4/9/07				2 970,86		
	EPHTA S4		6/11/07				2 970,86		
	EPHTA S5							1 485,43	
	EPHTA S1 bassin							6 093,44	
	EPHTA S2							320,71	
	EPHTA S1 PLUVIAL							2 405,11	
	EPHTA S2 PLUVIAL							5 153,80	
	SLH							1 546,14	
	SLH							2 061,52	
	TOTAL 2				**0,00**	**0,00**	**28 223,20**	**19 066,15**	**47 289,35**
3	**TRAVAUX**								
	EUROVIA S1		19/9/06			2 552,57			
	EUROVIA S2		14/11/06				37 076,00		
	EUROVIA S3		5/2/07				46 790,53		
	EUROVIA S4		20/4/07				44 884,64		
	SOBECA S1	54/07/7Q	4/5/07				19 189,82		
	EUROVIA S5		13/6/07				28 880,10		
	EUROVIA S6		13/6/07				163 662,39		
	VEOLIA	161/07/7Q	10/8/07	déviation			4 281,68		

N°	DESIGNATIONS	ENGAGEMENTS Cdes/Marchés		OBJET	DECOMPTES € / TTC				
		N°	Dates		N°1	N°2	N°3	N°4	CUMULE
	VEOLIA	162/07/7Q	10/8/07	branchement			1 040,27		
	EUROVIA S7		2/7/07				148 489,00		
	SFL		2/7/07	sous traitant			6 091,50		
	EUROVIA S8		31/7/07				143 900,10		
	SEEAP		31/7/07	sous traitant			39 335,21		
	MJM		31/7/07	sous traitant			1 196,00		
	EUROVIA S9		13/9/07				39 299,38		
	SFL		13/9/07	sous traitant			8 618,06		
	EUROVIA BETON		13/9/07	sous traitant			15 005,02		
	EUROVIA S10		5/10/07				69 451,93		
	SFL		5/10/07	sous traitant			2 996,09		
	SEEAP		5/10/07	sous traitant			56 253,90		
	SPIEE		3/8/07	déviation electricité			3 049,80		
	SPIEE		3/8/07	déviation electricité			3 160,61		
	PIAZZA		3/8/07	déviation electricité			2 282,26		
	SOBECA S2		5/11/07				1 076,40		
	EUROVIA S11		19/11/07				31 855,99		
	SFL		19/11/07	sous traitant			234,34		
	SOMARO		19/11/07	sous traitant			13 156,00		
	ABC CLOTURES		19/11/07	sous traitant			11 960,00		
	EUROVIA							94 772,13	
	EDF							141,13	
	EUROVIA S12							2 279,03	
	SEEAP							7 654,40	
	CAREX PAYSAGES							2 863,82	
	EUROVIA dgd							141 027,01	
	EUROVIA							956,80	
	CEGELEC							3 572,45	
	EUROVIA caniveau							5 980,00	
	TOTAL 3				**0,00**	**2 552,57**	**943 217,02**	**259 246,77**	**1 205 016,36**
	TOTAL 1 + 2 + 3				**10 538,86**	**4 991,77**	**989 628,99**	**283 439,71**	**1 288 599,33**
4	**TOTAL DES DEPENSES CUMULEES**				10 538,86	4 991,77	989 628,99	283 439,71	**1 288 599,33**
5	**AVANCE DE LA COLLECTIVITE**								
	avance reçue		6/10/05						100 759,62
	Acompte 1		30/10/06						901 700,00
	Acompte 2		9/1/07						300 000,00
	Acompte 3		20/12/07						136 900,00
	Produits financiers								62 754,24
	Renboursement trop perçu								-213 514,53
	TOTAL DES AVANCES								**1 288 599,33**
7	**SOLDE CREDITEUR POUR LA CPA**								**0,00**

Le Directeur de la SEMEPA

Jean Louis VINCENT

Le Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix

AVIS DES SOMMES A PAYER

Titre exécutoire en application de l'article L. 262 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

COMMUNAUTE DU PAYS D AIX
8 PLACE JEANNE D'ARC
HOTEL DE BOADES

13100 AIX EN PROVENCE
Budget 01 559 / 00
BUDGET PRINCIPAL

SEMEPA Reçu le
28 JUIN 2012
770

Nom et adresse du redevable N°

SOCIETE
SEMEPA

4 RUE LAPIERRE
BP 578

13092 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 FRANCE

Payé le 18.12.2012
Par TIP CHQ ESP N° 1952183
Sur BNP CM CF CE LB

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de verser à ma caisse la somme

de **213 514,53 Euros**

dont le montant et la nature figurent ci-dessous.
Le trésorier

HT	213 514,53
TVA	0,00

Service gestionnaire : 3C
TRAVAUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Gérard DELOCHE Vice-Président
délégué à la signature des titres de recettes

Nature	REHAB. LE THOLONET ZA PALETTE - OP 70	Exercice	N° Bordereau	N° Titre	Emis et rendu exécutoire le
		2012	136	398	05/06/2012
Imputation	238 90	Montant du titre **213 514,53**			

LIEU ET MODALITES DE PAIEMENT

TRESORIER PRINCIPAL
BP 240 - RUE GUSTAVE DESPLACES

13607 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tel. 04.42.26.62.63

1. Par chèque bancaire établi à l'ordre du Trésor Public (joindre le talon de paiement ci-dessous)
2. Par virement bancaire : 30001 00107 C1340000000 24
3. A la Caisse de TRESORIER PRINCIPAL
   Munissez vous du présent avis, un reçu vous sera immédiatement remis.

DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.
Pour toute correspondance, n'omettez pas de rappeler les références du titre figurant au bas du présent avis.

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, une simple démarche vous épargnera d'avoir à présenter une réclamation écrite.

Adressez-vous pour vos démarches et réclamations à :

DIRECTION DES FINANCES-PÔLE RECETTES 0442937856

Dans l'hypothèse d'une réclamation ou contestation, formulée par écrit, veuillez aviser:

TRESORIER PRINCIPAL

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement selon la nature de la créance :
le tribunal administratif ou le tribunal judiciaire.

ORDRE : Tresor Public OBJET : Titre 398 - Mandat 70

N° 1952883 DATE : 10.07.12 MONTANT : 213514,53

20110906/2D

18571

195288301301009690
85713824590

CIC Lyonnaise de Banque

Payez contre ce chèque en euros € Deux cent treize mille
non endossable sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé.
cinq cent quatorze euros et 53 cts —

à Tresor Public —

€ 213514,53 —

Payable en France
CIC AIX PROVENCE ENTREPRISES
1140 RUE ANDRE AMPERE - CS60
13591 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél 08-20-01-01-02

10096 18571 00038245901
SEMEPA

4 RUE LAPIERRE
BP 60170
13606 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

A Aix en Provence
LE 10 juillet 2012

Signature
Le Président Directeur Général
de la SEMEPA

Gérard BRAMOULLÉ (38)

N° 1952883

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TRESORIER PRINCIPAL
BP 240 - RUE GUSTAVE DESPLACES
13607 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tel. 04.42.26.62.63

TALON DE PAIEMENT

A joindre obligatoirement à tout moyen de paiement

SEMEPA

4 RUE LAPIERRE
BP 578
13092 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 FRANCE

Organisme	COMMUNAUTE DU PAYS D AIX		
Budget	BUDGET PRINCIPAL	Serv. Gest.	TRAVAUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Exercice	N° Bordereau	N° Titre	Emis et rendu exécutoire le	Montant du titre
2012	136	398	05/06/2012	**213 514,53**

GFI/ASTRE V.5.6H

Pièce **OD060001**
Journal **OD OPERATIONS DIVERSES**
Echéance 05/06/2012

Date	Compte	Auxiliaire	Intitulé	Libellé	Débit	Crédit
05/06/2012	461100		Avance mandants	solde - M7Q [solde - M7Q]	1 489 738.73	
05/06/2012	461340		Travaux	solde - M7Q [solde - M7Q]		1 205 016.36
05/06/2012	461342		Honoraires	solde - M7Q [solde - M7Q]		59 859.98
05/06/2012	461370		Frais divers	solde - M7Q [solde - M7Q]		23 722.99
05/06/2012	461560		Produits financiers	solde - M7Q [solde - M7Q]	62 754.24	
05/06/2012	461700		Rémunération mandataire	solde - M7Q [solde - M7Q]		50 379.11
05/06/2012	401000	TRESO	Trésorier Municipal	solde - M7Q [solde - M7Q]		213 514.53

Total (EUR) 1 552 492.97 1 552 492.97

Visa de contrôle	Le service comptable	Le Directeur Financier :	Le Directeur :
29.6.12 2.7.12	Pascale Poulaillon	Isabelle Enel	Jean-Louis Vincent

		Bilan d'ouverture 2012		Période 01/01/2012-30/06/2012		SOLDES	
COMPTES	INTITULES	DEBITS	CREDIT	DEBITS	CREDIT	DEBITEURS	CREDITEURS
1	**Capital**	213 514.53				213 514.53	
18	**Trésorerie**	213 514.53				213 514.53	
180450	Compte de trésorerie	198 839.49				198 839.49	
180451	Compte de liaison Structure	14 675.04				14 675.04	
4	**TIERS**	1 338 978.44	1 552 492.97			1 338 978.44	1 552 492.97
46	**Recettes & Dépenses ttc**	1 338 978.44	1 552 492.97			1 338 978.44	1 552 492.97
461100	Avance mandants		1 489 738.73				1 489 738.73
461340	Travaux	1 205 016.36				1 205 016.36	
461342	Honoraires	59 859.98				59 859.98	
461370	Frais divers	23 722.99				23 722.99	
461560	Produits financiers		62 754.24				62 754.24
461700	Rémunération mandataire	50 379.11				50 379.11	
8	**Engagements**	300 000.00	300 000.00			300 000.00	300 000.00
80	**Engagements**	300 000.00	300 000.00			300 000.00	300 000.00
8018	Dépôts et cautionnements donnés	300 000.00				300 000.00	
8091	Contre partie 8018		300 000.00				300 000.00
	TOTAL COMPTE BILAN	1 852 492.97	1 852 492.97			1 852 492.97	1 852 492.97
	TOTAL	1 852 492.97	1 852 492.97			1 852 492.97	1 852 492.97

2012_B332

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de Palette sur la Commune du Tholonet - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 OCT. 2012